



Echéancier 2017-2018

PROVISIONS FRAIS D'ARBITRAGE

Le 15 octobre 2017

D1	D2	D3	D4
600€	230€	200€	200€

Le 15 janvier 2018

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1
600€	230€	200€	200€	250€

Le 15 avril 2018

D1	D2	D3	D4	FUTSAL D1
600€	230€	200€	200€	250€

1800€

660€

600€

600€

500€

Pour la D5, pas de prélèvement SEPA chaque trimestre en raison du peu de présence d'arbitres dans cette catégorie. Les montants des indemnités seront débités du compte club et à régler lors des relevés trimestriels via Footclubs.